
N° 1742553033 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-25-A/51881

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2025, UN **CONCOURS DE RECRUTEMENT SUR
ETUDE DE DOSSIERS** D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE
POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
VETERINAIRE	A4	03

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES PERSONNES DE NATIONALITE
IVOIRIENNE, TITULAIRES **DU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE
VETERINAIRE.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT(18) ANS** AU MOINS ET DE
QUARANTE-SEPT(47) ANS AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2024.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE
GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU
MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU
VENDREDI 28 FEVRIER 2025 AU **VENDREDI 11 AVRIL 2025.**

**A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE
EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU
FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:**

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LE RECEPISSE ONECI OU LA PREMIERE
PAGE DU PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE;
- L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF AYANT AU
PLUS UN (01) AN A LA DATE D'OUVERTURE DES CONCOURS;

- LE DIPLOME REQUIS;
- LA DECISION OU L'ATTESTATION PROVISoire D'EQUIVALENCE POUR LES DIPLOMES OBTENUS A L'ETRANGER;
- LA CARTE PROFESSIONNELLE OU L'ATTESTATION D'INSCRIPTION A L'ORDRE NATIONAL DES VETERINAIRES DE CÔTE D'IVOIRE;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA ET LE KIT NUMERIQUE A SEPT MILLE (7000) F CFA SONT PABLES EN LIGNE.**

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE, SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSSOUKRO.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci**.

Références:

- 1- Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- 3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.